04

LE DISPOSITIF LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT : UN DISPOSITIF PARTENARIAL

Le DLA est un dispositif partenarial de proximité ancré sur son territoire d'action. Cet ancrage se traduit par une forte participation des collectivités aux instances et au financement du dispositif et par l'inscription du DLA au sein des politiques locales de soutien à l'économie sociale et solidaire.

Le comité d'appui technique : un espace consultatif pour l'ensemble des partenaires du territoire

Le comité d'appui est mobilisé par les chargés de mission DLA à l'issu du diagnostic partagé. Il est composé des partenaires opérationnels du dispositif, associés pour leur expertise sur les secteurs ou les thématiques d'intervention du DLA : réseaux associatifs, acteurs de l'accompagnement, acteurs économiques et financiers, acteurs du service public de l'emploi, services déconcentrés de l'Etat, OPCA, CAF, etc.

Par sa capacité à croiser les expertises, le comité d'appui facilite le repérage des besoins des structures, la formulation d'une réponse adaptée et articulée avec l'ensemble des dispositifs existants.

Il intervient pour appuyer le chargé de mission DLA dans l'exercice de ses missions d'accompagnement par :

- l'identification des enjeux sectoriels et territoriaux spécifiques
- l'enrichissement des diagnostics et des plans d'accompagnement
- la mobilisation des outils de chaque acteur pour soutenir le développement des structures concernées
- l'appui à l'orientation vers d'autres acteurs de l'accompagnement
- le renforcement des dynamiques d'échanges et de partenariats entre les acteurs territoriaux.

Le comité de pilotage : un organe d'orientation stratégique local du DLA

Le comité de pilotage est composé des financeurs et des partenaires du dispositif : DIRECCTE, Caisse des Dépôts, représentants de collectivités territoriales, représentants des réseaux et fédérations associatives, etc.

Il est le garant de la cohérence entre les orientations nationales, fixées par le comité stratégique DLA et les priorités locales, définies en fonction des besoins identifiés sur le territoire. Il se réunit au minimum 2 fois par an.

Il a pour mission :

- d'élaborer la stratégie partagée du dispositif, sur la base des besoins d'accompagnement exprimés par les acteurs publics, les représentants des structures d'utilité sociale et les partenaires du DLA sur le territoire
- de suivre l'activité et l'impact du dispositif sur la base des objectifs et des financements fixés
- de contribuer à renforcer la capacité d'action du dispositif en mobilisant les acteurs susceptibles de participer à son pilotage et à son financement.

Un dispositif ouvert pour un accompagnement renforcé

Le DLA travaille en complémentarité avec les réseaux associatifs et autres acteurs de l'accompagnement qui peuvent être associés à chacune des étapes de l'accompagnement. Cette coopération a pour objectif la structuration d'une offre territoriale de services à destination des structures d'utilité sociale.

En outre, pour compléter leur compétence généraliste, les DLA s'entourent d'experts sectoriels, organisés au niveau national au sein des Centres de ressources DLA.

Réunissant les professionnels de son secteur, têtes de réseaux associatives et ministères compétents, le Centre de ressource sectoriel a pour mission de :

- soutenir les travaux des DLA dans l'accompagnement des structures
- contribuer à la structuration des secteurs de l'économie sociale et solidaire.

Six centres de ressources existent aujourd'hui dans les secteurs de la culture, de l'environnement, du sport, du social/médico-social/santé et de l'insertion par l'activité économique, et dans le domaine du financement.

EXEMPLE D'ACCOMPAGNEMENT

Dans les Hautes-Alpes : le DLA, un levier au service du territoire

En 2008, en collaboration étroite avec le PRIDES Pôle Services à la Personne (PSP) et l'Etat, le DLA des Hautes-Alpes a mis en place un premier accompagnement collectif, visant à définir des pistes de coopération entre les structures agréées services à la personne dans le département.

Grâce à une forte mobilisation des structures et à un soutien important des partenaires publics, le DLA 05 a ensuite impulsé une véritable démarche d'animation territoriale pendant plusieurs années.

Ainsi, en élaborant un plan d'accompagnement structuré dans le temps qui a mobilisé un large panel d'outils (appui et financements du PSP, de la DIRECCTE et Leader) des réponses collectives ont pu être apportés à des besoins communs (communication externe, création d'une association portant d'un réseau départemental…).
Ce travail a ainsi contribué à la structuration et la consolidation de cette filière économique sur le territoire.

EXEMPLE D'ACCOMPAGNEMENT

Dans le Var : le DLA mobilise les énergies au service des bénéficiaires

De nombreuses difficultés ainsi qu'une situation particulièrement dégradée ont conduit à la mise en redressement judiciaire d'un ensemblier d'insertion et à une autonomisation des structures constitutives.

Le DLA83 a accompagné cette transformation par un appui à la consolidation du modèle économique de l'une de ces structures afin de favoriser son autonomisation. Dispositif partenarial, le DLA a également permis de faire le lien avec les différents financeurs et de les mobiliser afin d'assurer la survie de l'entreprise.

Par la suite, cette relation de confiance et de proximité a également permis de détecter une problématique de gouvernance interne qui menaçait de compromettre les efforts entrepris jusqu'alors et de mobiliser à nouveau le collectif des partenaires, notamment financeurs, pour résoudre cette situation de crise.

Cet exemple met en évidence l'aspect collaboratif et partenarial du DLA ainsi que sa capacité à mener des actions conjointes en appui aux associations avec les financeurs et les autres acteurs du territoire.

Chambre Régionale économie sociale et solidaire Provence-Alpes-Côte d'Azur

Chambre Régionale
de l'Économie Sociale et Solidaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur
Technopôle de Château Gombert
Espace Nobel Bât D1
11 rue Frédéric Joliot Curie
13013 Marseille
Tél. : +33 (0)4 91 54 96 75
Fax : +33 (0)4 91 04 08 29
cress@cresspaca.org

www.cresspaca.org

C2RA PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR
DLA
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES CÔTE D'AZUR
DIRECCTE PACA
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Caisse des Dépôts